



LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

Un de nos camarades, charpentier-métaux en ligne 1 aux Panneaux-Plans, 58 ans dont 18 années passées aux chantiers, a été licencié pour inaptitude, suite à des problèmes de santé.

Il a commencé, il y a quelques années, à ne plus pouvoir assumer son poste à cause de tendinites répétées et d'un dos qui donnait des signes de fatigue.

La situation était connue de tous, il a finalement été « prêté » à l'UPS pour y travailler sur table, dans des conditions moins pénibles. Le poste lui convenait, mais à chaque petite baisse de charge, c'était « retour à l'envoyeur ».

Il y a environ 1 an, on lui a signifié qu'il n'y avait plus de travail pour lui et qu'il devrait de nouveau changer d'atelier... ce qui a eu pour effet de lui casser le moral, en plus de la santé.

Il faut bien constater que ce parcours est devenu un classique de fin de carrière ! Nous dénonçons la gestion calamiteuse des carrières de nos camarades cassés physiquement et parfois moralement par des années de travail, à bord ou en atelier et pour la plupart d'entre nous en équipe 3*8 ou 2*8.

Comme si cela ne suffisait pas la hiérarchie fait dire dans la plaine, que « c'est lui qui a demandé à partir »... c'est le pompon ! Durant ses nombreuses périodes d'arrêt, quasiment aucun coup de fil de sa hiérarchie ou des ressources humaines, et quand tout le monde a commencé à s'inquiéter, il était déjà trop tard ! Et pour cause : l'entreprise supprime tous les postes qui permettaient à nos anciens de tenir jusqu'à la retraite, elle a également supprimé les aménagements d'horaires qui permettaient d'échapper au travail en équipe à partir de 50 ans.

Il faut pourtant regarder les choses en face ! Beaucoup d'entre nous ne tiendront jamais leur poste jusqu'à 62 voire 64 ans et pourtant les réformes des retraites continuent d'aggraver la situation ! De son côté la direction se contente d'une politique de l'urgence où chaque travailleur doit essayer de se débrouiller pour trouver un autre poste quand il ne peut plus assumer le sien.

Comment s'en étonner quand cette même direction sanctionne pour des broutilles et met en place des primes que l'on ne touche que si l'on ne débraye pas, que l'on ne se blesse pas et que l'on ne tombe pas malade !

Ce problème ne peut plus rester un problème individuel, la direction gère le personnel comme elle gère des tôles : à flux tendu !